Publié le



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 14 MARS 2024

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à 20h30,

17 Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué, En exercice

Présents 13 S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Procuration 4

Votants 17 Maire.

Date de la convocation : 07/03/2024

Date d'affichage de la convocation : 09/03/2024 Date d'affichage de la délibération : 1 9 MARS 2024

Etaient présents: MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, PARIS, CAMUS, FAURÉ, CORTES, MOËNNARD, MIERE, ARRUÉ, JEULIN-

CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame Marion RIVOIRE a donné procuration à Monsieur Benjamin PARIS, Monsieur Pierre NAVARRO a donné procuration à Florence JEULIN-CARREY, Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Madame Mélissa MIERE, Monsieur Robert JORDAN a donné procuration à Monsieur Philippe ARRUE.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2024-14 Convention avec l'Association Nature En Occitanie

Exposé

Monsieur le Maire expose qu'après la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale de 2021 à 2023, et dans un souci commun d'amélioration de la connaissance et de la gestion du patrimoine naturel, de la sensibilisation et de l'information des habitants, la Commune et l'Association souhaitent poursuivre le partenariat et les objectifs de l'ABC.

Aujourd'hui les deux parties décident de poursuivre une coopération active et réciproque pour la mise en œuvre d'une action post-ABC en 2024:

Réaliser des interventions ponctuelles auprès des scolaires

Les engagements, responsabilités réciproques et l'aspect financier sont définis dans la convention jointe à la délibération.

Décision

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- D'adopter la convention telle que présentée en annexe
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR ABSTENTION VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 18/03/2024

Le secrétaire de séance,

Didier CORTES

Le Maire,

APEYRADE Jean-Pierre FOUCH<u>O</u>L